



## **La cohabitation intergénérationnelle**

*Accompagner l'échange entre habitat et services de la vie quotidienne*

**La cohabitation intergénérationnelle** est un habitat partagé (selon la charte « Un toit Deux Générations ») par deux personnes de générations différentes : une personne âgée et une personne plus jeune, souvent un étudiant ou un jeune qui débute dans la vie professionnelle, un stagiaire, un apprenti... Les deux générations vivent sous le même toit et partagent des temps de vie au quotidien. Cet habitat partagé et organisé existe depuis peu en France, même si le concept a toujours existé sous d'autres formes, familiales, notamment. Il ne nécessite pas un habitat spécifique.

**L'association ESDES Inter-Génération** a été créée en avril 2004 à Lyon, opérationnelle depuis septembre 2004. L'idée, expérimentale à l'époque, a été reprise dans plusieurs villes de France.

### **Les enjeux et constats qui ont permis de développer l'habitat intergénérationnel**

- la pression foncière, la faible disponibilité de logements pour les jeunes,
- une solitude accrue des personnes âgées due à la mobilité professionnelle, l'éclatement des familles (prise de conscience collective lors de la canicule de 2003),
- une attente de partage de liens tant du côté des personnes âgées que des jeunes,
- une relation à la ville et/ou à l'environnement souvent inquiète pour les deux générations
- une attente collective : les jeunes et les vieux doivent être mis en contact et en relation (même si concrètement tout est fait pour enfermer chaque âge dans un parcours de vie spécifique).

### **Valeurs et principes**

- le lien familial comme modèle de relation, mais élargi à un étranger (cela correspond à un mouvement de fond : moins les relations sont familiales au sein de la famille, plus les individus développent ce type de lien avec d'autres,
- la création d'une intimité respectueuse de chacun, sans réduction au statut de soignant amateur ou de domestique du jeune,
- une intimité riche de sens à ces deux moments de la vie,
- une solidarité qui se reconnaît temporaire (en raison de la dissymétrie irréductible des parcours de vie et des âges) et qui s'inscrit dans deux vécus du temps qui se rencontrent au domicile de la personne âgée (c'est un vrai pari)
- le respect des places de chacun,
- nécessité d'un suivi et d'un accompagnement pour cette formule.

**Le principe fondateur repose sur la formule du SEL (service d'échange local) : une chambre contre une présence et quelques petits services de la vie quotidienne. Cet échange de service est basé sur la solidarité et l'entraide intergénérationnelles.**

ESDES Inter-Génération a pour objectif d'organiser entre ses membres un échange de services afin d'établir un lien d'entraide entre les générations permettant ainsi aux personnes âgées ou isolées de rompre leur solitude, et aux étudiants de trouver à se loger. Son action passe par le recensement des offres, l'organisation de l'échange de prestations (habitat gratuit contre temps et services) et le suivi de la cohabitation, la réponse aux sollicitations des membres (personnes âgées accueillant ou étudiants hébergés) de l'association en cas de besoin, la promotion du projet auprès des organismes publics ou associatifs militant au profit des deux générations.

### **Les avantages de cette forme d'habitat**

- Une aide au maintien à domicile des personnes âgées, même en cas de dépendance ou de handicap.
- Un maintien du lien social pour la personne âgée,

- Une formule économique pour tous, une mutualisation des efforts et des ressources, des coûts évités pour la société,
- Un partage, une entraide, une transmission des savoirs.

Le logement intergénérationnel vise notamment à mieux prendre en considération les besoins et souhaits des aînés (ceux-ci préférant, dans une large proportion, ne pas déménager dans une maison de retraite ou résidence pour personnes âgées), à répondre à l'allongement de la durée de vie ainsi qu'à la nécessité de développer de nouvelles formules d'habitat dans un contexte de crise du logement.

Pour les jeunes, c'est un premier pas vers l'autonomie, une démarche civique et responsable. Pour les hébergeurs comme pour les jeunes, cela permet de valoriser l'échange entre les générations et le rôle que chacun peut tenir dans la société quel que soit son âge. C'est un renforcement du lien social qui recrée également les conditions d'une vie collective en luttant contre les tendances à l'exclusion et à l'isolement.

Ce concept qui utilise l'habitat existant est économique pour la collectivité. Il permet l'accès au logement pour tous et complète utilement toutes les autres formes de mixité des générations et d'habitat partagé, puisque c'est une formule non contraignante, à court terme, renouvelable à volonté qui laisse la liberté à chacun de faire un choix de vie.

Ce concept est facilement adaptable au parc social existant et permet de valoriser l'utilisation des grands appartements occupés par des personnes âgées.

### **Le rôle des communes :**

Les communes sont les vecteurs d'informations auprès de leurs habitants.

Elles peuvent inciter à développer ce type d'habitat en communiquant, par le biais de leurs journaux, de leur site internet, des CCAS, auprès des familles et des partenaires sociaux. En incitant les personnes âgées isolées à cohabiter avec un jeune, elles leur donnent l'occasion de rendre service, de vivre mieux à leur domicile, sans augmentation de coût.

De nombreuses communes ont déjà été séduites par le concept. Des partenariats ont été établis, certains finalisés par un contrat : avec Lyon (signature d'une charte de la cohabitation intergénérationnelle en 2011 lors de la semaine bleue), Ecully, Oullins, la Tour de Salvagny, Caluire, Charbonnières, St Cyr au Mont d'Or... Des partenariats ont également été mis en place avec des bailleurs sociaux.

Véritable défi pour une politique publique, car il n'y a jamais eu d'équivalent dans l'histoire.

### **Contact :**

*Chantal Vanney, coordinatrice*

*courriel : [cvanney@univ-catholyon.fr](mailto:cvanney@univ-catholyon.fr)*

04 72 32 50 48 / 04 26 84 18 98 ou 06 81 14 82 65

Université Catholique de Lyon

23, place Carnot

69286 LYON Cedex 02